

PRÉ-INSCRIPTION AU PÔLE PETITE ENFANCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH

Date présumée de l'accouchement :				Date de la demande :			
Date de naissance :				Naissance multiple : □ oui □ non		□ non	
Date d'entré	e souhaitée	:					
Nom et pre	énom de l'e	enfant :					
			ACC	CUEILS	SOUHAIT	É	
Lundi et ma Mercredi à I Jeudi et ven	fants « La Ga rdi à Kunhei n Dessenheim dredi à Wide n - 12h tous le	m ensolen					·
	ıeil « Les Ha 130 - 18h15 to						· ¬ □ pas de
	ueil « Papoui 115 - 18h30 to						préférence *
Horaires : 7h	ueil « Pirouel 115 - 18h30 to ueil « Les Mi o	ous les jours	6				·
	130 - 18h15 to		ò				_
numeroter pai	ordre de préfére Lundi	ence I I Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	□ à défaut moir ou le nombre d	ns (préciser quel jour de jour)
Matin	 	 	+		· 		
Après- midi	! + · !	! + ! !	+		 	□ à défaut en a	ccueil occasionnel
IIIIGI			<u> </u>	ΙΛΕΛ	: MILLE		
Nom at prár	nom du pòro				·····		
-	-						
-							



LA FRATRIE

Nom - prénom	Date de naissance	Mode d'accueil		
		0 à 3 ans	Après 3 ans	

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

	Père	Mère
Nom employeur	 	
Adresse	 	
Téléphone	i !	

PARTICIPATION PARENTALE (estimation)

* Se reporter à la fiche explicative (page suivante)

RESSOURCES ANNUELLES (N-2 pour une participation à N)			
Salaire 1			
Salaire 2			
Pension perçue			
Autres ressources			
Total annuel			
Total mensuel			
Nb d'enfant(s) à charge			
Taux d'effort*			
Tarif horaire au			

Observations complémentaires:

Date:.... Signatures des parents:



FICHE EXPLICATIVE

TAUX D'EFFORT ET PARTICIPATION DE LA FAMILLE

* Le montant de la participation de la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources et modulé en fonction du nombre d'enfant(s) à charge au sens des prestations familiales.

TAUX D'EFFORT du 01/01/2022 au 31/12/2022

Nombre d'enfant(s)	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif
1 enfant	0.0619 %
2 enfants	0.0516 %
3 enfants	0.0413 %
4 enfants et +	0.0310 %

Quelle que soit la structure dans laquelle votre enfant est accueilli, le montant de votre participation est calculé en fonction :

- de la composition de votre famille ;
- des revenus de votre foyer.

Le coût horaire dans un établissement d'accueil collectif pour une famille avec 1 enfant se situe entre le tarif plancher et le tarif plafond ci-dessous.

Ressources	Tarifs horaires
Inférieures ou égales à 712,33 € / mois	0,44 € / heure (tarif plancher)
Supérieures ou égales à 6000,00 € / mois	3,71 € / heure (tarif plafond)

Simulation possible sur mon-enfant.fr

La participation financière des familles couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement d'accueil, **y compris les repas et les couches.**